RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté · Égalité · Fraternité

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
CANTON DE SERRIS
VILLE DE CHESSY

Mise en ligne le 08/07/2025

Décision du maire n° 2025.083

OBJET **Contrat de location d'un emplacement de stationnement situé au parking de [redacted] à Chessy conclu avec M. [redacted] domicilié au [redacted]**

Le maire de la commune de Chessy,

Visas

Vu le Code général des collectivités territoriales et ses textes d'application, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu la délibération n° 2020-05-04 du conseil municipal en date du 28 mai 2020 portant délégation d'attributions du conseil municipal au maire dans le cadre des dispositions de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération n°2023-04-04 en date du 14 avril 2023 relative à la redevance d'occupation des parkings et loyers des garages communaux ;

Considérant

La demande formulée par M. [redacted] et la disponibilité de l'emplacement de stationnement situé au parking de [redacted]

Décide

Article 1er
De louer à M. [redacted] dans le cadre d'un contrat de location l'emplacement de stationnement [redacted] situé dans le parking de [redacted]

Cet emplacement est exclusivement à usage de stationnement pour véhicule.

Le loyer mensuel est établi à [redacted]

Article 2
Ce contrat est conclu pour une durée d'un an, à compter du 26 juin 2025, et renouvelable par tacite reconduction.

Article 3
Les recettes afférentes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet sur le budget de (CGI) Gestion Immobilière.

Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20250708-DEC_2025_083-AR
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025